

LE CENTRE DE LA COMMUNICATION LANCE UN NOUVEAU MESSAGE EDUCATIF EN MATIERE DE PUBLICITE POUR L'ALCOOL, EN CONCERTATION AVEC LE SECTEUR CONCERNE

Bruxelles, le 26 février 2024 – **Le Centre de la Communication, en concertation avec les fédérations des Brasseurs Belges et Vinum Et Spiritus, l'UBA, Comeos, Horeca Vlaanderen, Horeca Wallonie et Horeca Bruxelles, lance un nouveau message éducatif qui devra prochainement figurer dans les communications commerciales pour les boissons contenant de l'alcool. Mieux informer les consommateurs sur les risques liés à l'abus d'alcool, tel est le maître mot de cette réforme importante.**

La communication commerciale pour l'alcool est régie par la « *Convention en matière de publicité et de commercialisation des boissons contenant de l'alcool* » qui comprenait déjà l'obligation d'insérer un message éducatif dans les publicités pour les boissons contenant de l'alcool.

En concertation avec les autres signataires de la Convention, les fédérations des Brasseurs Belges et Vinum Et Spiritus ont travaillé sur un nouveau message éducatif qui s'inspire de celui qui est déjà utilisé en France, et donc déjà connu d'une grande partie de la population belge, à savoir :

- en français : "*L'abus d'alcool nuit à la santé*";
- en néerlandais : "*Alcoholmisbruik schaadt de gezondheid*";
- en allemand : « *Alkoholmissbrauch schadet der Gesundheit* » ;
- en anglais : « *Alcohol abuse harms your health* » .

Ce nouveau message, plus clair, plus percutant, plus impactant, a le mérite de mieux informer les consommateurs sur les risques liés à l'abus d'alcool.

Le secteur de la communication a d'ores et déjà été informé de cette réforme qui est applicable dès aujourd'hui. Néanmoins, afin de se conformer à ce changement de message de la manière la plus efficace et efficiente possible, une phase de transition est mise en place jusqu'au 30 juin 2024. Concrètement, cela signifie que l'application du nouveau message éducatif sera obligatoire, dès le 1^{er} juillet 2024. Une période d'adaptation spécifique sera néanmoins prévue et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2025 pour les communications commerciales imprimées concernées contenant l'ancien message éducatif qui ont été conçues avant le 1^{er} mai 2024.

Le Centre de la Communication et les autres parties à la Convention sont conscients de l'importance d'une consommation responsable d'alcool pour la société et la santé, ainsi que du rôle crucial que nos secteurs jouent dans une communication éthique. Avec cette initiative, ils entendent se montrer proactifs en participant au renforcement des règles en matière de communication pour l'alcool afin d'être en ligne avec les besoins sociétaux d'aujourd'hui.

Par ailleurs, le secteur répond ainsi à l'une des mesures qui figure dans le Plan interfédéral 2023-2025 pour lutter contre la consommation nocive d'alcool.

La « *Convention en matière de publicité et de commercialisation des boissons contenant de l'alcool* », et a fortiori la communication commerciale pour l'alcool, fait l'objet d'un contrôle rigoureux par le Jury d'Éthique Publicitaire (JEP) qui agit sur la base de plaintes des consommateurs ou, dans un contexte préventif, dans le cadre de demandes d'avis préalables émanant du secteur.

Les décisions du JEP peuvent aller jusqu'à demander l'adaptation d'une publicité ou l'arrêt de sa diffusion en cas d'infractions avec des dispositions éthiques et/ou légales. Les décisions du JEP sont respectées par les annonceurs et à défaut par les médias.

De manière générale, le JEP veille à ce que le contenu des messages publicitaires soit conforme aux règles en matière de publicité, à savoir la législation et les codes d'autodiscipline, et ce par l'intermédiaire d'un Jury indépendant et composé de façon paritaire et représentative. Le JEP croit en une publicité honnête, véridique et socialement responsable dans laquelle le consommateur fait confiance.

Le JEP a été créé par le Centre de la Communication qui est l'association rassemblant tous les acteurs de l'écosystème belge (UBA, ACC, Vlaamse Nieuwsmedia, LA PRESSE.be, WE MEDIA, AEA, VIA et BAM) pour créer de la confiance dans la communication commerciale et pour assurer une publicité responsable grâce à l'autodiscipline qui garantit la fiabilité de la publicité. Le Centre de la Communication consacre donc une grande partie de ses moyens au JEP.

L'Association Vinum Et Spiritus Belgique a été fondée en 1950 et représente le secteur des vins et boissons spiritueuses. Ses membres sont actifs dans la production, la distribution, l'embouteillage, l'importation et l'exportation. Ils vont des distilleries locales et des domaines viticoles aux magasins de spiritueux spécialisés et aux points de vente en gros. Les produits qu'ils représentent sont le fruit d'une tradition souvent ancienne, d'une passion et d'un savoir-faire artisanal.

L'asbl Brasseurs Belges est l'une des plus anciennes associations professionnelles au monde et regroupe la quasi-totalité des brasseries du pays. L'association a pour but d'informer, de soutenir et de conseiller les brasseries établies en Belgique sur les enjeux relatifs au secteur de la bière belge.

UBA est l'acronyme de United Brands Association, l'association belge des marques et pour les marques. L'UBA représente les intérêts des créateurs de marques, et a pour mission de favoriser un écosystème créatif, innovant et dynamique, permettant aux marques ambitieuses de se développer de manière durable.

Comeos représente le commerce et les services en Belgique. Ses adhérents vendent aux entreprises ou directement au consommateur, aussi bien dans des points de vente qu'en ligne. Ils sont actifs dans 20 secteurs et comprennent des petits et grands commerces, des chaînes de restaurants et des entreprises de catering. Le secteur du commerce réalise 11% du PIB et occupe 550.000 personnes, ce qui en fait le plus important employeur privé du pays, en contact quotidien avec des millions de personnes.

Plus d'informations sur :

- le Centre de la Communication / le Jury d'Ethique Publicitaire : www.jep.be/
- Vinum Et Spiritus : www.vinumetspiritus.be
- l'asbl Brasseurs Belges : www.belgianbrewers.be/fr
- UBA : www.ubabelgium.be
- Comeos : www.comeos.be

Contacts :

JEP : info@jep.be

Vinum Et Spiritus : Geert Van Lerberghe - gv@vinumetspiritus.be

Belgian Brewers : KrishanMaudgal - krishan.maudgal@belgianbrewers.be

UBA : Luc Suykens - luc@ubabelgium.be